

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à 20 heure 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

PRESENTS : MORIN – OLLIVIER – MAUGENET – CONSTANTIN – GARCIA – MORILLON
LEGERE – MAUBOURGUET – BOCHET

ABSENTS : LARTIGUE

EXCUSES : KAMATE-LACOUR – DUSSEAU

Secrétaire de séance : MORILLON

Madame KAMATE-LACOUR Valérie donne pouvoir à Madame MORILLON Stéphanie.

Madame DUSSEAU Marie-Ange donne pouvoir à Monsieur LEGERE Johnny

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 du Budget Principal a été réalisée par Madame PETIT, receveur en poste à LA REOLE et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion du receveur, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Le Maire quitte la séance et laisse la présidence à M. OLLIVIER Gilles.

Section de fonctionnement

Dépenses	325 093.31 €
Recettes	383 052.85 €
Excédent antérieur reporté	110 445.24 €
Excédent de fonctionnement	168 404.78 €

Section d'investissement

Dépenses	74 571.16 €
Recettes	115 301.30 €
Déficit antérieur reporté	18 805.16 €
Excédent d'investissement	21 924.98 €

Résultat de clôture au 31 décembre 2022 : 190 329.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Principal.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Compte tenu des Restes à Réaliser en dépenses d'un montant de 73 340.46 €, les résultats à reporter seront les suivants :

Excédent de fonctionnement : 116 989.30 €

Solde d'exécution : 21 924.98 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 51 415.48 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

Aviron et sauveteurs	200.00 €
Association de pêche de Meilhan	70.00 €
Association Hure en gym	200.00 €
Comité des Fêtes	600.00 €
FNACA	70.00 €
Les Hurons du canal	240.00 €
Association de chasse	450.00 €

Jeunes Sapeurs Pompiers	70.00 €
Club de football HURE-FONTET	150.00 €
Fondation Brigitte Bardot	70.00 €

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2

VOTE DES TAXES LOCALES 2023

Madame Le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 et rappelle qu'il n'y a pas eu de vote de taux de la Taxe d'habitation en 2022 car les taux étaient figés sur 2020, 2021 et 2022 à son niveau de 2019. En effet, la Taxe d'habitation sur les résidences principales a été transférée à l'Etat pour achever sa suppression progressive jusqu'à cette année.

En 2023, il convient de voter le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition en 2023 comme suit :

Taxe Foncier Bâti : 34.88 %
 Taxe Foncier Non Bâti : 65.37 %
 Taxe d'habitation : 11.88 %

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2

PREVISION BUDGETAIRES

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite prévoir les travaux suivants au Budget 2023 :

- Travaux de voirie et de curage de fossés
- Travaux sur toitures
- Rénovation de la salle communale
- Extension du réseau d'eau public
- Finaliser l'adressage
- Travaux de sécurisation du stationnement au cimetière

PARTICIPATION AU SIVOM

Madame Le Maire rappelle la demande de participation du SIVOM.

Ce syndicat, organisateur secondaire au niveau du transport scolaire, propose notamment un circuit LA REOLE – collège de MONSEGUR, permettant ainsi aux enfants habitant hors secteur du SIVOM, de fréquenter la classe jazz de ce collège.

Le SIVOM prend à sa charge la moitié du coût (par an et par enfant), soit 95 € et demande aux communes dont les enfants utilisent ce transport de prendre en charge l'autre moitié.

A ce jour, une famille de HURE utilise ce service pour sa fille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

EXTENSION DU RESEAU D'EAU AU BOURG

Madame Le Maire rappelle que le SIAEPA Bassanne-Dropt-Garonne a été saisi par la commune pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable afin de desservir une parcelle constructible dans Le Bourg.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SOC dans le cadre de l'accord à bon de commande dont dispose le syndicat.

Il est demandé à la commune de prendre en charge la totalité du montant HT de ces travaux à l'exception de ceux liés à la reprise des branchements existants (la TVA est récupérée par le syndicat).

Le montant global estimé des travaux est de 14 220.55 € HT. Ce montant sera justifié par la présentation d'un état des frais pouvant être légèrement différent du montant estimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation des travaux et autorise Madame Le Maire à signer la convention avec le SIAEPA.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 3

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé quant au recrutement d'un nouvel employé communal.

Il est décidé de louer une machine adaptée pour le nettoyage de la salle communale durant une journée. Coût : 231 €

Le devis du plombier, d'un montant de 606.90 €, est approuvé pour la remise en fonctionnement des ballons d'eau chaude du stade

L'avancement des travaux au niveau des ponts est évoqué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 27.